

Diplôme universitaire de Médiateur - 1ère partie

La première partie du Diplôme Universitaire de Médiateur (DU1) s'adresse à des professionnels confrontés à des situations de conflits ou à des étudiants en Master.

Présentation

La première partie du diplôme se centre sur l'acquisition de compétences « socles » à la compréhension d'un conflit, à l'organisation de rencontres avec les parties concernées et à l'accompagnement des personnes se trouvant au sein du conflit pour établir un climat de confiance dans un cadre de discussion sécurisé et confidentiel.

Il apporte aux professionnels, juristes et non juristes et aux étudiants, des compétences théoriques et opérationnelles pour organiser, animer et gérer la prévention, le règlement de conflit, et les médiations conventionnelles et judiciaires, dans tous les domaines d'activités.

Des **sessions** sont organisés :

- En **présentiel** : à **Paris**, en **région parisienne**, à **Reims**, **Rouen** et en **Martinique**
- En **distanciel**
- En **intra-entreprise**, pour des **sessions sur-mesure**, dans tout autre lieu. [Nous contacter.](#)

Objectifs :

- Être capable d'informer sur les Modes Amiables de Règlement des Différends (MARD)
- Savoir identifier les parties prenantes et les acteurs externes utiles à la résolution des conflits
- Diagnostiquer les différentes attitudes face au conflit
- Connaître les outils fondamentaux d'écoute active, de communication et de reformulation positive
- Faciliter les échanges entre les parties

Cette première partie du diplôme permet d'obtenir le certificat "Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles".

Enregistré au répertoire spécifique RS6354, le 19.07.2023.

[Voir sur le site France compétences](https://www.icp.fr/)

Intitulé de la certification

Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles

Niveau de sortie de la formation

NIVEAU 4

Lieu(x) de la formation

- Paris
- Reims
- Rouen
- Autres régions
- International

Public

Niveau d'entrée de la formation

- Bac

Langues d'enseignement

- Français

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

1. Informer les parties prenantes en situation de malaise, de conflit, de rupture ou de séparation sur les divers Modes Amiables de Règlement des Différends (MARD) avec leurs spécificités, le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap du ou des parties, pour les guider de manière pertinente vers une médiation judiciaire ou conventionnelle.
2. Analyser la situation de crise ou de conflit, son cadre d'évolution et d'escalade, en tenant compte des représentations et des enjeux respectifs des parties prenantes, et de la législation en cours afin d'identifier et hiérarchiser les risques en présence et les résistances aux changements.
3. Créer les conditions de rencontres avec les parties prenantes, en installant un cadre de discussion sécurisé et confidentiel, par l'écoute active et la reformulation pour aider à construire un dialogue et à la compréhension de chacun dans un climat de confiance.
4. Faciliter les échanges et l'expression des divers points de vue entre les parties prenantes en choisissant les méthodes et outils de communication adaptés, le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap du ou des parties, afin que chaque partie puisse en toute connaissance de cause s'engager vers une médiation judiciaire ou conventionnelle.

Poursuites d'études

Celles/ceux qui le souhaitent peuvent ensuite s'inscrire à la **2^{de} partie du Diplôme Universitaire de Médiateur**.

Programme

Vous trouverez ci-dessous les programmes et les dates des modules de la 1^{ère} partie du Diplôme Universitaire de Médiateur en fonction de nos différents lieux de formation :

- [Paris](#)
- [Reims](#)
- Rouen
- Martinique

Modalités d'évaluation

- Ecrit
- Mise en situation